

# Suivi

## de la Nuit des Veilleurs 2021

**Que sont devenues les personnes que vous avez soutenues spirituellement ou par écrit lors de la Nuit des Veilleurs 2021 ?**

### MEXIQUE

Kenia Inés Hernández Montalván est détenue depuis octobre 2020 et le parquet mexicain multiplie les affaires à son encontre. Coordinatrice du Colectivo Libertario Zapata Vive, mouvement d'agriculteurs qui défend le droit à la terre, elle a été arrêtée à trois reprises sur de fausses accusations, entre juin et octobre 2020. **Son état de santé est aujourd'hui particulièrement inquiétant.** Les causes seraient les mauvaises conditions sanitaires du centre de détention où elle est incarcérée. Kenia souffre de fièvre, de maux de tête, de maux d'estomac, de frissons et de douleurs corporelles générales.



IMAGE : Front Line Defenders

### BURUNDI

Le défenseur des droits humains Nestor Nibitanga a été libéré dans le cadre d'une grâce présidentielle après plus de trois années de détention arbitraire. Cet ancien représentant de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) a été condamné en été 2018 à cinq ans de prison ferme pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'État ». Il lui a été reproché d'avoir continué à travailler pour APRODH après la radiation de cette dernière par les autorités, en octobre 2016.



IMAGE : iprivé

## ÉGYPTE

Le défenseur des droits humains de la communauté copte Ramy Kamel a été libéré le 8 janvier 2022. Pourtant, il est toujours poursuivi dans le cadre de l'affaire qui l'avait conduit à être placé en détention provisoire en automne 2019. Il lui est également interdit de quitter le territoire, prétendument par mesure de sécurité. Ses avocats continuent leurs efforts pour obtenir l'abandon des poursuites à son encontre.



## CHINE

Zhang Zhan est toujours en détention. Après s'être rendue en février 2020 à Wuhan pour filmer les malades alités dans un couloir d'hôpital, cette ancienne avocate a été arrêtée en mai 2020, puis condamnée fin décembre à quatre ans de prison pour provocation à l'ordre public. Dès juin 2020, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention. Ses geôliers lui ont alors imposé une sonde gastrique nasale. **Pour la punir de s'être mise en grève de la faim, elle a été forcée de porter des entraves aux pieds et aux mains 24 heures sur 24 pendant plus de trois mois.** Le 28 décembre 2020, jour de son procès, elle a dû être conduite dans la salle d'audience en fauteuil roulant. Après son verdict, elle a refusé de faire appel, estimant que « le système dans son ensemble [était] absurde ». Pourtant, elle assure ne jamais avoir été autant déterminée.



## MAROC

Mohamed Lamine Haddi, militant en faveur de l'indépendance du Sahara occidental, a été condamné à 25 ans de réclusion en 2013. Ses aveux lui ont été arrachés sous la torture. Depuis, il est à l'isolement et n'est autorisé à sortir de sa cellule qu'une heure par jour. Il ne peut recevoir la visite d'un avocat et, depuis mars 2020, les visites de sa famille lui ont été interdites. Le 17 janvier 2021, Mohamed a commencé une grève de la faim pour dénoncer les conditions de détention à la prison de Tiflet II à Rabat, où il est incarcéré. **Mohamed souffre actuellement d'une paralysie partielle du côté droit, de pertes de mémoire et de douleurs à la main gauche.** Malgré cela, on lui interdit l'accès à un médecin.



IMAGE : Alparagrat Media

## ACAT : Renforcer la lutte contre la torture

Dans le monde entier, l'ACAT s'engage pour les personnes emprisonnées, persécutées, maltraitées et torturées. Pour celles aussi qui, craignant la torture, évaluent désespérément si c'est par le silence, des déclarations d'innocence ou un témoignage qu'elles seront les plus susceptibles d'échapper à la douleur, à l'humiliation et à la trahison de leurs compagnons. Car lors des arrestations et interrogatoires, les forces de l'ordre recourent trop souvent à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Depuis plus de 40 ans, l'ACAT exhorte les autorités à se conformer à l'interdiction de la torture en vertu du droit international et demande que les victimes concernées soient traitées avec humanité et que les personnes arbitrairement détenues soient libérées.

L'ACAT mise également sur une autre dimension : la force de la prière ! Une connexion spirituelle avec des personnes qui se sentent oubliées par le monde entier et la demande de l'aide d'une force supérieure peuvent donner aux victimes le courage et l'espoir de surmonter la souffrance.

Merci d'être solidaires avec Huang Xueqin, Mohamed El-Baker, Erick Iván et Verónica Razo Casales, Le Huu Minh Tuan ainsi qu'avec Sultana et Luara Khaya – par la prière, une lettre ou en informant votre entourage de leur sort. Merci également pour votre don, grâce auquel l'ACAT pourra continuer à défendre les victimes d'injustice et de mauvais traitements.

### Compte bancaire :

IBAN : CH16 0900 0000 1203 9693 7 • CCP : 12-39693-7

### Modèle d'annonce de collecte pour votre Église ou votre paroisse :

→ [www.acat.ch](http://www.acat.ch) > Agir > Nuit des Veilleurs




En  
vente au  
Secrétariat  
de l'ACAT



ACAT-Suisse  
Speichergasse 29 • CH-3011 Berne  
+41 (0)31 312 20 44  
info@acat.ch • www.acat.ch  
CCP : 12-39693-7  
IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

 @ACATSuisse

 @acat\_ch



**Votre don en  
bonnes mains.**